

AVIS À LA POPULATION
RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE À LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT
- COMMUNE de ORP-JAUCHE-

Projet de catégorie B
(projet soumis à étude d'incidences sur l'environnement)

DEMANDEUR: Aspiravi Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke

Communes concernées au sens du Code de l'Environnement (Art. R41-1) : Orp-Jauche, Jodoigne, Lincet, Hélécline, Hannut et Ramillies.

OBJET: Demande de permis unique de classe 1 par la société Aspiravi en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc de **3 éoliennes** d'une puissance unitaire maximale de 7 MW, sur le territoire de la commune de **Orp-Jauche**, entre le village de Noduwez et de Maret, le long de la E40. Par ailleurs, ce projet est développé dans un contexte transfrontalier, les communes Flamandes suivantes seront aussi informées dans le cadre de la procédure : Landen, Tirlemont et Hoegaarden.

Aspiravi vous invite à participer à la réunion d'information organisée
le 29 janvier 2025 à 19h
au Hall Communal d'Orp-le-Grand
situé Place Communale à 1350 Orp-Jauche

Cette réunion d'information a pour objectif de :

1. permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
3. mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
4. présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément aux dispositions de l'article R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, l'étude d'incidences sur l'environnement sera réalisée par le bureau d'étude CSD Ingénieurs Conseils SA, Avenue Prince de Liège 72 à 5100 Namur.

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. Dans un délai de **15 jours** à dater du jour de la tenue de la réunion d'information, chacun peut émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur, afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal d'Orp-Jauche (Place communale 1, 1350 Orp-le-Grand) en y indiquant ses **nom et adresse**, et en envoyant une copie à Aspiravi, à l'attention de Valéry Demarbaix, Vaarnewijkstraat 17, 8530 Harelbeke ou par mail : info@aspiravi.be.

Les présentations du projet et du bureau d'études peuvent être visionnées sur le site internet <https://www.aspiravi.com/fr/projects/orp-jauche/> ou sur rendez-vous à la commune de Orp-Jauche, à partir du 31 janvier et ce jusqu'au 13 février 2025.